

Fiche technique

Novogran 20

Description du produit	Novogran 20 est un dégrossissage/lissage minéral à base de plâtre pour l'intérieur.
Composition	Liants: plâtre, chaux hydraulique Additifs: adjonctions légères Adjuvants: additif de rejet d'eau, entraîneur d'air, retardateur de prise
Champ d'application	Particulièrement indiqué sur des supports en béton, briques terre-cuite, briques silico-calcaire, béton cellulaire ainsi que dégrossissages de tous genre pour l'intérieur. Sur les supports différemment et faiblement absorbants tels que le béton, les plaques de support de crépi, etc., appliquer d'abord le pont d'adhérence-combiné Granolan. Novogran 20 n'est pas indiqué dans des locaux humides (parois) ainsi que pour recevoir des carrelages céramique. Approprié pour recevoir ribages minéraux et synthétiques, lissages et spatulations.
L'épaisseur de la couche	- Crépissage en une seule couche sur plafonds (béton) 5 mm - Crépissage en une seule couche sur parois (briques terre-cuite etc.) 10 mm
Consommation	par m ² env. 5 kg/5 mm
Form de livraison	Sac à 30 kg
Traitement	Addition d'eau par sac env. 18 litres Temps de traitement 40 - 50 minutes Ne pas travailler en dessous de +5° C Novogran 20 est appliqué à la main sur des supports solides, propres et secs. Il est à appliquer en une couche. L'humidité de l'air trop élevée et des températures trop basses ainsi qu'un échauffement trop brusque conduisent des dommages comme la perte de la fermeté propre, un accrochage et une aspiration différente etc.
Remarques	Pour base correspondante, veuillez prendre en considération les documents valables comme les normes SIA, fiches techniques de l'ASMPP ainsi que l'état actuel de la technique en bâtiment. Les fiches techniques sont toujours déterminantes pour l'utilisation de nos produits (www.granol.ch).

Stockage

Stocker à un endroit accessible seulement aux personnes autorisées. Dans un emballage fermé et entreposé au sec, la durabilité du produit est garantie jusqu'à 6 mois après la date de production. Date de production voir sur l'emballage.

Elimination

Ne pas éliminer le matériel dans les canalisations ou avec les ordures ménagères. Mélanger le matériel restant avec de l'eau, laisser durcir et évacuer comme les déchets de béton. Code d'élimination conformément au CED: 10 13 14. Eliminer à la décharge locale les emballages vides pour le recyclage, la récupération ou l'élimination.

Indications de sécurité

Danger

H318: Provoque des lésions oculaires graves.

Hydroxyde de calcium

CAS-Nr. 1305-62-0, EG-Nr. 215-137-3

Réagit très alcalin avec l'humidité.

P260d: Ne pas respirer les poussières

P280e: Porter des gants de protection/un équipement de protection des yeux.

P302e: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau.

P305+P351+P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P501e: Eliminer le contenu/réceptacle dans un mode assuré.

Granol SA

Zeughausstrasse 5, Postfach, CH-6210 Sursee

T +41 41 926 96 96

info@granol.ch, www.granol.ch

